

Arrêté n° : SL/ST/2026/455

Interdiction de stationnement,

Le jeudi 19 Novembre 2026,
De 08h00 à 17h00**ARRÊTÉ****NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,**VU** le Code Pénal,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,**VU** le Code de la Route,**CONSIDÉRANT** qu'en raison de la livraison du sapin Place Notre-Dame, par le service Paysage, il est nécessaire d'interdire le stationnement, au droit de la Rue de Villevert et de la Place du Parvis Notre-Dame.**ARRÊTONS****Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit de la Rue de Villevert, le jeudi 19 Novembre 2026 de 08h00 à 17h00.**Article 2 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit de la Place du Parvis Notre-Dame et le long de la haie, le jeudi 19 Novembre 2026 de 08h00 à 17h00.**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.**Article 4 :** Les panneaux de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques municipaux.**Article 5 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**Article 6 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis

Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 16 OCT. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,Cédric DELAYEN
3^{ème} Adjoint au Maire